



ANRH

Créateur d'emplois depuis 1954



L'innovation technologique  
au service du handicap et de l'emploi

[www.anrh.fr](http://www.anrh.fr)

# L'innovation technologique au service du handicap et de l'emploi

Que l'on soit valide ou en situation de handicap, les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent 87% des maladies professionnelles en France selon l'agence nationale de santé publique. Pourtant avoir un emploi lorsque l'on est une personne en situation de handicap, est aussi un moyen de se sentir utile à la société. C'est le sentiment que partage l'équipe de notre Entreprise Adaptée de Montauban, basée en région Occitanie et spécialisée dans le Nettoyage, les activités Espace Vert et la Maintenance des bâtiments. Des domaines d'activités souvent pénibles et qui demandent des efforts importants au niveau de la partie supérieure du corps. C'est pourquoi, Gérald VICQUELIN, le directeur de l'établissement souhaite investir dans l'achat de deux exosquelettes pour soulager le travail de ses salariés et assurer leur employabilité.

## Une entreprise adaptée à taille humaine et multi-services qui se développe

Notre Entreprise Adaptée de Montauban fait partie de l'association ANRH, qui favorise l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap depuis 1954. Créé en 2012, l'établissement est composé d'une équipe à taille humaine dont 80% des effectifs sont des travailleurs handicapés.

Spécialisée essentiellement dans la maintenance intérieure et extérieure des infrastructures, notre Entreprise Adaptée est constituée d'une équipe polyvalente qui possède des compétences pour réparer, rénover et embellir les bâtiments. Des savoir-faire qui s'étendent aussi bien dans la technique (installation électrique, plomberie sanitaire) que l'esthétisme (peinture, parquet, aménagement). Nous proposons également nos services aux commerces, avec la pose des enseignes lumineuses et assurons leur entretien (dépannage, changement des moteurs...).

Facility Management et Office, Nettoyage, Entretien Espace Vert, Assistanat administratif... Nous souhaitons étoffer notre offre en nettoyage avec le dépoussiérage de hangars commerciaux. Ce qui peut aussi impliquer l'embauche d'une ou deux personnes supplémentaires en situation de handicap à l'avenir.

Dans le cadre du développement de nos activités, des questions sur les éventuels problèmes musculo-squelettiques ont été évoqués dans le but d'améliorer les conditions de travail de l'équipe et éviter la perte d'emploi pour les personnes handicapées. Pour répondre à cette problématique, l'Entreprise Adaptée de Montauban souhaite investir dans un équipement innovant et technologique : les exosquelettes.

Il s'agit d'un projet exceptionnel pour notre association et très prometteur pour les conditions de travail des personnes en situation de handicap. Notre établissement est le premier à expérimenter et tester l'efficacité de ces équipements technologiques pour le confort de salariés handicapés.

# Préserver la santé de ses salariés pour assurer leur employabilité

## Qu'est-ce que sont les TMS ?

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) regroupent un ensemble de maladies localisées au niveau ou autour des articulations : poignets, coudes, épaules, rachis ou encore genoux. Ces pathologies concernent les muscles, tendons et gaines tendineuses, les nerfs, les bourses séreuses, les vaisseaux sanguins, les articulations, les ligaments, à la périphérie des articulations des membres supérieurs, de la colonne vertébrale et des membres inférieurs. (Définition Ministère du Travail)

Les trois zones les plus touchées par les TMS sont situées sur la partie supérieure du corps :

- ▶ Le poignet, main, doigt à 38%
- ▶ Les épaules à 30%
- ▶ Les coudes à 22%



Le travail est la première cause de ces maladies que l'on qualifie de « professionnelles ». Elles sont très souvent liées aux contraintes de l'activité exercée par les salariés.

- ▶ Des contraintes biomécaniques : mouvements qui nécessitent de la force, des postures extrêmes comme les bras en hauteur,
- ▶ Des contraintes articulaires : avec les gestes répétitifs par exemple.

Ces troubles musculo-squelettiques peuvent apparaître lors de l'activité, persister même au repos et devenir parfois chroniques.

## Les domaines en maintenance bâtiment et nettoyage : entre création d'emploi et risques santé

Selon l'étude de « l'Observatoire de l'Emploi et du Handicap 2020 » de l'AGEFIPH, les demandeurs d'emploi en situation de handicap ou victimes de maladies professionnelles, sont surreprésentés dans les domaines spécialisés dans l'Installation et la Maintenance. Pourtant, ce sont dans ces domaines que nos travailleurs sont compétents malgré la pénibilité plus ou moins importante qu'ils impliquent. En effet, nos activités en maintenance bâtiment et nettoyage ont un impact direct sur leur santé physique entraînant la fatigue et accentuant les troubles musculo-squelettiques.

Un exemple : notre équipe est amenée à nettoyer la surface extérieure des bâtiments dans le cadre des activités de maintenance. Les travailleurs portent de longues perches pouvant aller jusqu'à 7 mètres de hauteur, pour les nettoyer en effectuant des gestes répétitifs. Pour réaliser ce nettoyage, il faut compter en moyenne 2 à 3 jours de travail, 7 heures par jour, les bras en hauteur ! Sans oublier que notre équipe polyvalente effectue les prestations de nettoyage et d'espace vert également.

Pour limiter l'épuisement physiques et les douleurs musculaires, les salariés travaillent par équipe de trois. Deux salariés effectuent la tâche pendant que le troisième se repose. Et tous les quarts d'heure, ils effectuent une rotation. Mais cette organisation de travail présente des limites. L'âge avancé de certains travailleurs les obligent à s'arrêter, et diminue la productivité dû aux risques TMS.

### La santé pour un emploi stable inscrit dans la durée

La santé reste l'un des facteurs clés pour le bien-être des salariés, leur motivation et leur performance. Elle leur garantit un emploi stable et limite donc les arrêts maladies ou absences répétées. A travers ce projet, nous souhaitons apporter le confort et soulager l'effort de nos salariés, tout en maintenant l'emploi des personnes en situation de handicap. Il nous permettra ainsi de remettre des personnes non éligibles sur le marché du travail.

Bien au-delà des murs de notre établissement, ce projet expérimental pourrait également s'étendre aux autres Entreprises Adaptées de l'ANRH . En effet, notre association comptabilise 8 domaines d'activités. Ce qui représente plus d'une vingtaine d'activités différentes sur toute la France. Parmi elles : les activités Espaces Vert et les prestations de nettoyage qui impliquent des postures et des gestes qui au long terme peuvent impacter leur santé.

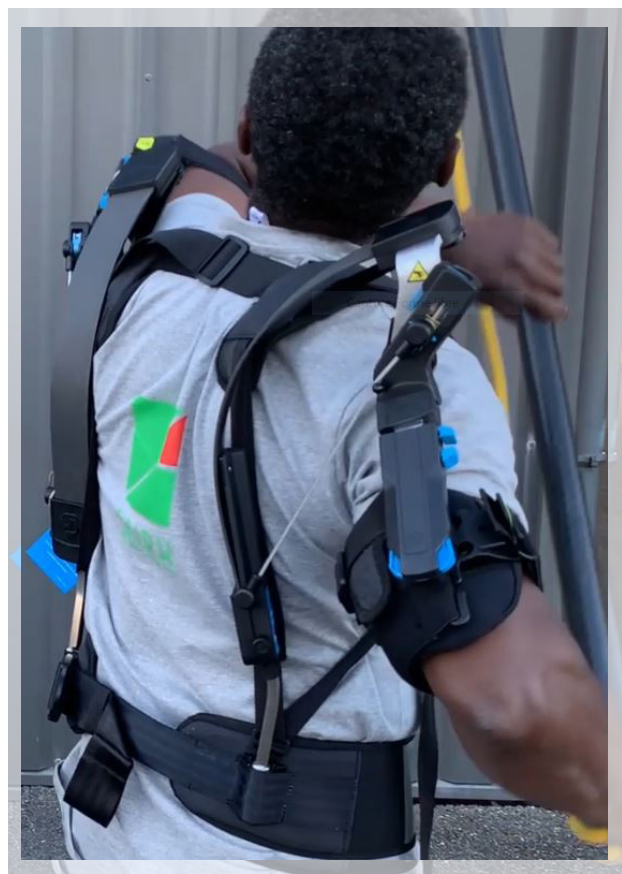
Si ce projet est un vrai succès, une centaine de salariés en espace vert pourraient déjà bénéficier de ces équipements. Et plus globalement, ce sont des centaines de personnes en situation de handicap qui pourraient bénéficier de plus de confort dans leur activité.

## Les exosquelettes : une innovation au service des salariés en situation de handicap

Les exosquelettes sont de nouvelles opportunités de maintenir l'emploi, aussi bien pour les valides que les personnes en situation de handicap. Nous choisissons de tester l'utilisation de ces équipements pour les salariés qui ont des postures extrêmes dans le cadre de leur activité.

### Description du produit

Il s'agit de l'achat de 2 exosquelettes ergonomiques (P12 modèle SkelEx). Ce matériel de manipulation permet de réduire très fortement la pénibilité qui résulte de la posture des bras en hauteur et des mouvements répétitifs de va et vient. Il facilite le travail en diminuant largement le poids et la fatigue musculaire, ainsi que la dépense énergétique. Léger et mobile, il permet de soulager les tensions pouvant être ressenties dans la coiffe des rotateurs (épaule), les trapèzes et les bras. Il ne nécessite aucun apport d'énergie externe par sa conception 100% mécanique. Il est adapté à toutes les corpulences.



**Skelex 360™**

## Fonctionnement

Skelex 360™ fonctionne avec de l'énergie stockée dans des ressorts plats qui compensent la gravité. En conséquence, les bras et les outils paraissent plus légers, sans moteur ni source d'énergie externe.

## Spécificités Techniques

- ▶ Modèle : Skelex 360
- ▶ Intensité d'assistance, par bras : 0,5 à 4,0 Kg (réglable)
- ▶ Mode : Bras seul ou les deux bras
- ▶ Poids total : 2 Kg
- ▶ Rembourrage : Maille synthétique (respirante et lavable)

## **Soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap grâce à l'innovation technologique**

### Les objectifs attendus du projet à moyen et long terme

En terme d'impact social

- ▶ Pérenniser l'emploi de nos salariés en situation de handicap
- ▶ Tester l'usage d'une technologie innovante qui pourrait s'appliquer ensuite à des centaines de travailleurs handicapés

En terme d'impact économique

- ▶ Augmenter l'efficacité de nos collaborateurs en minimisant les risques de troubles musculo-squelettiques
- ▶ Développer notre activité et ainsi créer de nouveaux emplois pour des personnes en situation de handicap

Le résultat escompté de cet appareil nous permettra le développement de l'activité et l'accessibilité à de nouveaux segments de secteur (nettoyage panneaux solaires) visant ainsi la création d'une nouvelle équipe et le besoin d'investissement supplémentaire en ce type de matériel.

## Devenez mécène et faites un don

Depuis 1954, l'ANRH accompagne les personnes en situation de handicap et favorise leur insertion professionnelle en leur permettant d'accéder à un emploi durable. Nous avons pour ambition d'agir pour l'inclusion et incarner l'innovation sociale à travers de nombreux projets en faveur du handicap. Pour y parvenir, nous souhaitons nous rapprocher et collaborer avec des femmes et d'hommes qui partagent nos mêmes valeurs : l'inclusion, la dignité humaine, l'émancipation, la mixité et l'égalité.

Pour améliorer les conditions de travail de nos salariés, nous avons besoin de votre soutien pour financer l'achat de deux exosquelettes. Nous comptons sur votre générosité et votre envie de soutenir le projet en nous aidant à collecter la somme de 11 000 € et ainsi contribuer au bien-être et au maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap.

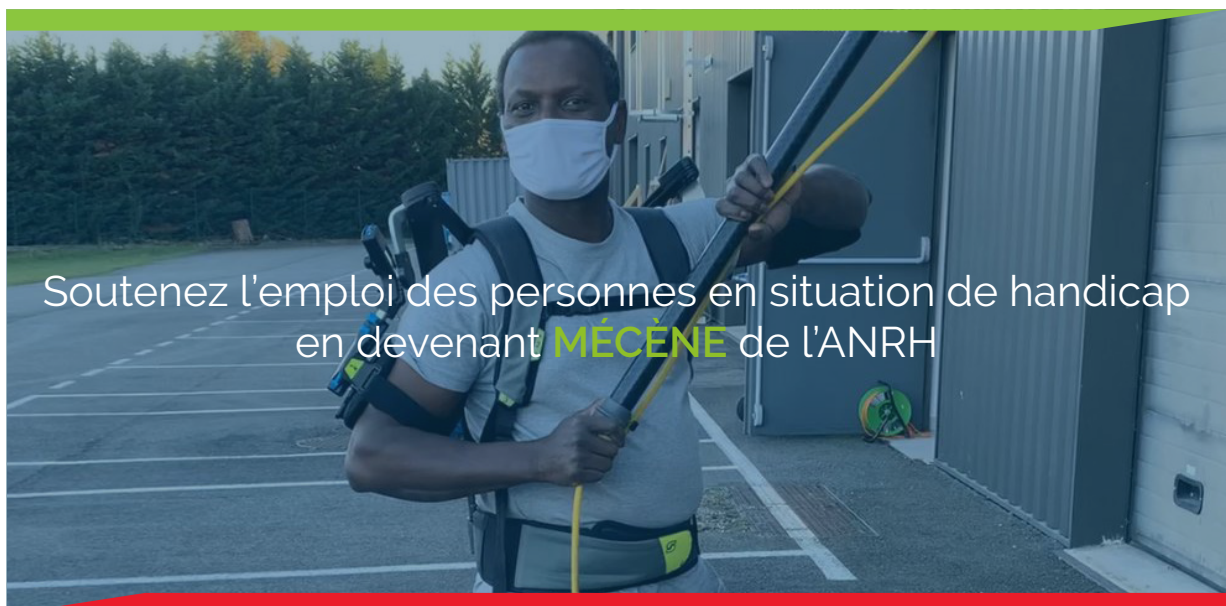
### Objectif de la collecte de don :

- ▶ 11 000€ les deux exosquelettes Skelex 360

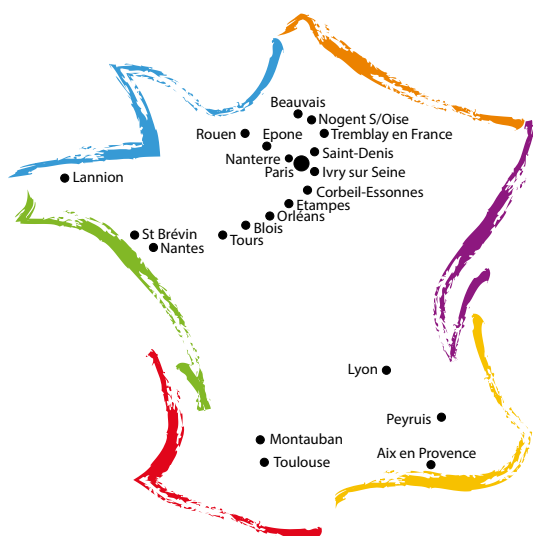
### Votre réduction fiscale

Votre don est déductible à hauteur de :

- ▶ 66% de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, en application de l'article 200 du Code général des impôts.
- ▶ 75% de votre IFI, dans la limite d'une réduction de 50.000 €, en application de l'article 978 du Code général des impôts.
- ▶ 60% de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 20.000 € de don ou de 0,5% de votre CA, en application de l'article 238 bis du Code général des impôts.



## L'ANRH



L'ANRH a pour but « ...l'insertion dans la société civile et/ou le monde du travail des personnes adultes qui, en raison de leur handicap physique et/ou psychique, sont en situation de délaissement, de marginalisation ou d'exclusion sociale ou subissent des atteintes à leur intégrité et leur dignité humaine, ainsi que l'amélioration de la situation matérielle et morale des personnes qu'elle a en charge. »

(Art. 1er des Statuts)

« Acteur majeur de l'Économie Sociale et Solidaire au niveau national, créateur d'emplois depuis 1954, l'association ANRH favorise l'insertion ou la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap par la création d'emplois durables. Nous accueillons, accompagnons et formons plus de 1.500 personnes en situation de handicap au sein de nos 24 établissements :

- ▶ **19** Entreprises Adaptées (EA),
- ▶ **4** Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT),
- ▶ **1** Centre de Rééducation Professionnelle (CRP).

Nous développons et adaptons l'organisation du travail en fonction des compétences et des possibilités de chacun et facilitons la mobilité professionnelle au sein de nos établissements, sur sites clients et vers les entreprises dites classiques.

L'ANRH, association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1968, est habilitée à recevoir mécénat, dons et legs.



Pour en savoir plus et échanger avec les porteurs du projet :

## Contact



**Gérald VICQUELIN**

Directeur de l'entreprise adaptée ANRH de Montauban

[g.vicquelin@anrh.fr](mailto:g.vicquelin@anrh.fr)



**Fabrice VAN KOTE**

Secrétaire général de l'ANRH

[f.vankote@anrh.fr](mailto:f.vankote@anrh.fr)



**Créateur d'emplois depuis 1954**

Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés.

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 19 février 1968.

Siège social : 17, Impasse Truillot 75011 Paris